



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 45185

### Texte de la question

Les associations de tourisme sont, depuis leur origine, l'un des piliers essentiels d'une politique sociale des vacances visant à rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre. Ce secteur a accueilli en 1995 plus de 4,5 millions de personnes dans ses structures et ses programmes. Il a consenti un effort très considérable pour se moderniser et s'adapter, en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales, tout en maintenant une politique tarifaire modérée, qui tient compte de la situation sociale de notre pays. Cependant, les associations se sentent actuellement inquiètes notamment en matière de fiscalité et d'aide à la pierre. Elles font de plus en plus l'objet de redressements fiscaux qui les menacent de disparaître. C'est pourquoi M. Renaud Muselier demande à M. le ministre de l'économie et des finances les mesures envisagées pour permettre aux associations de tourisme d'obtenir un régime fiscal stable et équitable.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a conscience du rôle important joué par les associations pour la cohésion et l'animation sociales. Les organismes sans but lucratif qui exercent des activités étrangères à celles habituellement réalisées par les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, agricoles ou libérales bénéficient d'un régime fiscal privilégié. En revanche, lorsqu'elles se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif, selon des modalités analogues à celles du secteur concurrentiel, les associations sont passibles des différents impôts commerciaux car leur non-assujettissement conduirait à des distorsions de concurrence. Cela étant, conformément aux préoccupations exprimées, le Premier ministre a annoncé qu'une instruction précisant les règles fiscales applicables aux associations serait mise au point après consultation du Conseil supérieur de la vie associative au sein duquel l'union nationale des associations de tourisme est représentée. Cette instruction est en cours de préparation. C'est dans le cadre des principes qui seront ainsi précisés que toutes les situations devront trouver leur solution, y compris les redressements qui auront été notifiés aux associations de tourisme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Muselier Renaud](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45185

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1996, page 5981

**Réponse publiée le :** 16 décembre 1996, page 6617